



Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE du 29 mars 2023**

ORDRE DU JOUR DU CISPD DU 29 MARS 2023

1. Présentation des données du territoire p. [4](#)
2. Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) : Convention p. [13](#)
3. Présentation du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) p. [16](#)
4. Présentation des actions menées sur le territoire, en lien avec les groupes de travail :
 - a. Prévention en direction des publics jeunes p. [16](#)
 - b. Lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) p. [17](#)
5. Questions diverses p. [18](#)

MEMBRES PRESENTS

Françoise DIAZ-PLOUVIEZ, Sous-Préfète, Morlaix

Jean-Paul VERMOT, Président Morlaix Communauté

Aline CHEVAUCHER, Conseillère départementale membre de la commission enfance, jeunesse, culture, sports et associations

Anne-Catherine LUCAS, Vice présidente en charge de la cohésion sociale, Morlaix Communauté

Camille MIANSIONI, Procureur de Brest

Bernadette AUFFRET, Maire de Plougonven

Sandrine AUTRET, Adjointe aux affaires sociales, Saint-Martin des Champs

Nathalie BERNARD, Maire de Plougasnou

Marion BON, Directrice SPIP Morlaix

Patrice CADIN, coordination jeunesse Ville de Morlaix

Commandant Boris MARTIN, Commandant de la Cie de gendarmerie, Plourin-lès-Morlaix

Commandant Frédéric LE BORGNE, Commandant de police, Commissariat de Morlaix

Philippe DAL GRANDE, Chef Sûreté urbaine, Commissariat de Morlaix

Dr SIMON, CSAPA

Renaud DE CLERMONT TONNERRE, Conseiller délégué, Morlaix Communauté

Mathilde DOUSSE, planning familial

Elodie FALQUERHO, CLS Pays de Morlaix

Sonia FLOCH, élue Guerlesquin

Patrick GAMBACHE, Premier adjoint, Morlaix

Christine GOURVENNEC, pôle cohésion sociale Morlaix Communauté

Virginie GUILLERMIC, référente VIF, Commissariat de Morlaix

Prescilia HERNANDEZ, CDEF – Centre départemental de l'enfance et de la famille – foyer La Garenne

Joëlle HUON, Maire de Plouigneau, Conseillère départementale
Joseph IRRIEN, Maire de Garlan
Nouriati KAMAR, planning familial
Yvons LAURANS, Adjoint au maire de Morlaix
Francis LE BRAULT, Maire de Locquénolé
Maud LE GOFF, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Valérie LE ROY, DTAS, Morlaix – CD 29
Benjamin LE VEN, CDREF, Centre départemental de l'enfance et de la famille, foyer La Garenne
Agnès MENEZ, infirmière CSAPA
Monique NEDELEC, Maire Saint-Jean-du-Doigt
Laurène PASQUIER, service social CHPM Morlaix
Marie PELLERIN, association Les Originales
Thierry PERRONNO, police municipale Morlaix
Anne PHILIPPE, Intervenante Sociale en Gendarmerie et Commissariat, Pays de Morlaix
Joëlle QUEGUINER, foyer du Jarlot – Fondation Massé Trévidy
Jean-Claude ROUDAUT, Délégué du procureur
Nicole ROYER et François BERNICOT, CPCA – Don Bosco
Hélène SABLON, direction pôle cohésion sociale, Morlaix Communauté
Hervé SAINT-JALM, Maire de Lannéanou
Franck SALAUN, Morlaix Animation Jeunesse
Nicole SEGALEN, Maire de Carantec
Nathalie STEPHAN, CCAS – Morlaix
Raymond TESSIER, élu Plouézoc'h
Catherine TREANTON, Vice-Présidente du CCAS Morlaix
Sabri ZIDANE, Chef de service cohésion sociale Morlaix Communauté

MEMBRES EXCUSÉS

Brigitte MEL, Conseillère déléguée à Morlaix Communauté
Emilie DUBREIL, Directrice CIDFF
Stéphanie GARO, Adjudant-chef, Gendarmerie
Sophie GROUT DE BEAUFORT, DT-PJJ
Vanessa HERMANCÉ, coordinatrice jeunesse Morlaix Communauté
Cécile JIMENEZ, Nathalie KEREDEL, La Lanterne
Justine LE MOAL, PAEJ
André MONFORT, police municipale Taulé

Jean-Paul Vermot, Président de Morlaix Communauté, a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée Générale du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont il est Président.

Elle est l'occasion souligne-t-il pour certains de rencontrer la nouvelle sous-préfète de Morlaix à laquelle il souhaite la bienvenue et cède la parole.

La Sous-Préfète Françoise Diaz-Plouvez est ravie de rencontrer les acteurs présents ce jour. Son installation date du 20 mars dernier. Avant Morlaix, elle exerçait au niveau de l'arrondissement de Coutances dans la Manche. Elle s'excuse en ces premiers temps si elle ne parvient pas à retenir dès ce jour tous les noms des partenaires présents.

Elle rappelle que le CISPD est une instance partenariale clé de la prévention dont l'intérêt est aussi son pilotage opérationnel. Elle souligne que dans le cadre intercommunal de Morlaix Communauté, cette instance a une configuration idéale dont elle ne disposait pas dans l'arrondissement où elle se trouvait précédemment. Elle est particulièrement attachée à cette prévention de la délinquance et notamment aux questions des violences intra-familiales et est persuadée que dans ce cadre précis, la prévention doit se faire dès le plus jeune âge en travaillant sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle invite à un tour de table afin de faire connaissance avec les acteurs présents.

Après celui-ci, Jean-Paul Vermot ouvre l'assemblée, excuse les membres absents et rappelle l'ordre du jour de ce CISPD.

Il souligne notamment le point concernant la présence de l'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie. « Avec le gant de fer qui rétablit l'ordre, il faut aussi de l'accompagnement social, donc c'est une évolution très très positive que de vous voir parmi nous Madame ».

1. Présentation des données du territoire

Le Commandant Martin effectue le bilan de l'année 2022, qui marque un retour sur une année pleine après les périodes de covid. Une année conséquente avec dix gendarmes en moins au sein de leurs effectifs.

Il liste les faits marquants sur le territoire de Morlaix Communauté :

- Le triple homicide de Carantec.
- Les incendies dans les Monts d'Arrée.
- Des atteintes aux biens menées par des bandes criminelles. La gendarmerie a notamment interpellé des Roumains fin février à l'origine d'une trentaine de faits sur les bars-tabac du Nord Finistère, des Côtes d'Armor et de la région brestoise.
- Du home jacking et des vols de véhicules sur le territoire de Morlaix Communauté commis par une bande de jeunes Brestois interpellés par la gendarmerie.
- L'arrestation d'un multirécidiviste à l'origine de 37 faits dans des corps de fermes sur le territoire de Morlaix Communauté.
- L'homicide commis à Taulé avec deux militaires toujours en charge de cette affaire.

Les priorités de la gendarmerie pour le territoire restent :

- La lutte contre les violences intra-familiales
- Les luttes contre les faits qui impactent directement et concrètement la population, c'est-à-dire les infractions de l'ordre de la petite délinquance que sont les attaques aux biens et les trafics de stupéfiants.
- La gendarmerie verte, soit tout ce qui relève de l'atteinte à la santé publique, à l'environnement et à la maltraitance animale.
- La politique initiée au niveau national d'opération de présence pour les élus. Un certain nombre d'actions ont été réalisées l'an dernier en faveur des élus du territoire qui sont poursuivies cette année : les fameux DCAF et la présence de militaires dans les communes venues renouveler le dispositif ; les applications en ligne qu'il s'agit de télécharger ; les diagnostics de sûreté et de cyber sécurité disponibles sur demande. Le Commandant Martin précise aussi qu'il peut embarquer à bord d'une patrouille les élus volontaires qui le souhaitent.

Deux grands volets :

1. La prévention

« Parce que si celle-ci est bien faite, c'est ainsi que l'on diminue les chiffres de la délinquance » rappelle-t-il en préambule.

Les actions menées autour de la prévention en 2022 sur le territoire :

648 actions ont été menées avec une priorité donnée à la présence sur la voie publique.

- *Les interventions avec des référents scolaires* dans les collèges et lycées. Le Commandant Martin explique que la gendarmerie intervient dès lors qu'il y a du harcèlement ou du cyberharcèlement. Le référent scolaire prend alors contact avec le responsable d'établissement et propose une intervention dans la structure. Soit dans la classe concernée, soit auprès des délégués de classe, soit d'une manière plus globale sur la population de l'établissement concerné.
- Ont aussi été menées des *permanences dans les mairies*, à Guerlesquin, Garlan et à la Maison France Services.
- *L'opération de sensibilisation aux violences intra-familiales (VIF)* affichée sur les emballages de baguettes de pain le 25 novembre 2022. La gendarmerie a aussi tenu un stand autour de cette thématique à Morlaix Communauté.
- *Une opération a été menée dans les transports en commun*, notamment via la présence de militaires embarqués sur le réseau SNCF et dans les bus scolaires.
- *Une communication importante* est aussi déclinée sur les réseaux sociaux de la gendarmerie du Finistère et diffuse des messages de prévention et des actualités.
- Enfin, *des correspondants sûreté font des interventions dans les entreprises*, chez les particuliers et dans les mairies pour mener des diagnostics de sécurité et de cybersécurité. Ils dispensent aussi des conseils divers aux agriculteurs ou dans les Ehpad (escroqueries sur Internet, démarchage abusifs, cambriolages, etc).

2. La présence sur la voie publique

Le Commandant Martin explique à l'assemblée que le dispositif de la DGE (direction de la gestion des événements) a été abandonné suite à plusieurs remontées de la part des membres de ce CISP, ce qui a permis de retrouver une empreinte au sol avec des niveaux acceptables. Cette empreinte au sol de la voie publique sur le territoire est cette année de 67,38%, soit 65 000 heures gendarmes passées à l'extérieur au service de la population (elle était de 58% en 2021).

- Le nombre d'interventions est en hausse : 1 860 contre 1 681 en 2021.
- Le nombre de crimes et délits l'est aussi : 985 faits constatés contre 931 en 2021 (+5,8%)

Un phénomène marquant est **l'explosion du cambriolage** causé par des bandes de criminels venues des pays de l'est et directement liées à la guerre en Ukraine. Ce même genre de chiffres avait déjà été constaté en 2012, quand il fallait alimenter avec de la main d'œuvre étrangère la construction des stades pour les JO de Sotchi.

En matière de *sécurité routière*, les chiffres sont relativement satisfaisants et en baisse depuis plusieurs années. Trois morts sont à déplorer cette année sur les routes contre six l'an dernier.

Néanmoins, *il reste des points noirs* : la sur-représentation des 18-24 ans parmi les victimes, même s'ils ne sont pas les plus touchés. Et une hausse des blessés liés aux mobilités douces (piétons et trottinettes notamment). Il s'agit d'une nouveauté et la prévention est importante notamment quant à la visibilité. Il cite l'exemple vécu d'un piéton décédé sur une voie d'insertion alors qu'il faisait nuit. *Les principales causes de mortalité sur la route restent l'alcool et les stupéfiants (25%).* Puis la vitesse (20%) et enfin le manquement aux priorités (17%).

Focus sur les violences intra-familiales sur le territoire de Morlaix Communauté :

Elles ont représenté 71 Interventions de gendarmerie contre 112 l'an dernier.

- *Le profil des 297 victimes* : 229 femmes (77%). 71 mineurs (23%). Il existe un lien conjugal dans 44% des cas, un ex-lien conjugal dans 27% des cas. La jurisprudence du tribunal considérant le lien conjugal de manière extensible.
- *L'âge moyen* : les plus concernés sont les 30-39 ans, puis les 18-29 ans et enfin les moins de 18 ans à égalité avec les 40-49 ans. On constate donc que même chez les très jeunes, il y a des faits de violences intra-familiales.
- 92 militaires sur 110 ont reçu une *formation spéciale sensibilisation à la réception de violences intra-familiales*, en plus des formations qu'ils reçoivent déjà en école. Quasiment la totalité des effectifs est ainsi en mesure de recevoir et de traiter avec diligence les faits et les victimes.

La petite particularité pour la gendarmerie sur notre territoire précise le commandant est *l'influence de la zone police nationale*. Il souligne que ses effectifs ont été impactés à hauteur de 158 faits cette année constatés en zone police, ce qui représente 14% des faits total traités par la gendarmerie sur notre territoire.

Il dénombre aussi plusieurs interventions dans les communes, notamment en ce moment en raison des manifestations où les renforts peuvent être mutuels en cas de troubles à l'ordre public.

La priorité actuelle est donnée à la présence sur la voie publique via la multiplication des patrouilles visibles, telle que le souhaite la population. Cela nécessite des effectifs et le commandant souligne leurs grosses problématiques de recrutement. Les besoins sont importants au niveau des différents concours en raison des départs à la retraite et de la perte d'attractivité de leurs métiers. Pour exemple, les besoins actuels s'élèvent à 12 000 militaires par an et la dernière session de concours a à

peine accueilli 10 000 candidats. Le Commandant Martin incite pourtant forcément à rejoindre ce beau métier qu'est celui de gendarme.

Le président Jean-Paul Vermot remercie le Commandant Martin pour cet exposé et passe la parole au Commandant Le Borgne, commandant adjoint au commissariat de Morlaix.

Celui-ci est accompagné de Virginie Guillermic, plus spécifiquement chargée des violences intra-familiales (VIF) au sein du commissariat et de Philippe Dal Grande, chargé de la sûreté urbaine (l'équipe spécialisée dans les enquêtes judiciaires).

Le commandant Le Borgne rappelle les compétences du commissariat de Morlaix sur les circonscriptions de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs pour une population totale de 19 566 habitants.

61 personnes complètent l'effectif du commissariat au 1^{er} janvier 2023. Le commissariat fonctionne 24h/24. L'effectif est passé à 60 en raison du départ d'un policier de brigade. Trois autres seront rayés des cadres d'ici la fin de l'année. Ils sont confrontés aux mêmes difficultés de recrutement que la gendarmerie, les jeunes ne sont plus attirés par la profession.

Retour sur les chiffres de 2022 :

- *Dans le cadre de la police générale* (recherche de la délinquance de voie publique et interventions de police secours), les effectifs de brigade de jour et de nuit ont procédé à 2 570 interventions en 2022. Ces 2 570 interventions ont conduit à l'interpellation de 162 individus hors délinquance routière. En comparaison en 2021, ils avaient comptabilisé 3 004 interventions et 184 interpellations hors délinquance routière. *Soit une baisse des interventions de 17% cette année.* Mais ceci s'explique par le fait que 2021 était une année post covid et qu'elle a justifié davantage d'interventions (problèmes de voie publiques, de bagarres ainsi que des violences familiales)
- *Concernant la police routière*, 1 073 contrôles ont été effectués en 2022 ayant conduit à l'interpellation de 155 individus. Dont 90 conduites sous l'emprise d'un état alcoolique ou de prise de stupéfiants. En 2021 : même postulat post-covid, 1 284 contrôles avaient été effectués et seulement 104 interpellations. Soit une hausse des interpellations de 49%.
- *Concernant les contraventions de tous types*, 1 949 contraventions dressées en 2022 contre 2 316 en 2021, soit une baisse de 15% dénotant de meilleurs comportements relevés cette année.
- Les brigades de jour et de nuit ont enregistré 1 331 déclarations d'usagers dont 367 mains courantes et 964 plaintes (chiffres quasiment équivalents à ceux de 2021).
- *La Sûreté urbaine* a procédé à la mise en garde de vue de 200 personnes en 2022 et 46 depuis le début 2023 (168 en 2021). Pour rappel, cette unité composée de 9 enquêteurs, venant pour la plupart de Paris et aguerris aux affaires complexes en région parisienne, a procédé à la saisie de 9 kg de résine de cannabis suite à une enquête menée par la brigade de nuit et la Sûreté urbaine.
- *Les VIF* occupent un volume important des enquêtes traitées par cette Sûreté. En 2021, 62 dossiers avaient été instruits, ils sont 72 en 2022, soit une augmentation de 5,88%.

- *111 cambriolages* ont été constatés en 2022, 100 en 2021, soit une augmentation de 11%. À noter toutefois qu'une équipe de Géorgiens bien connus des services de la police et interpellés à l'automne en flagrant délit sur la commune de Saint-Martin-des-Champs a permis de leur attribuer d'autres faits constatés.
- *2 trafics de stupéfiants* avaient été relevés en 2021. Dont le fameux trafic de la Madeleine démantelé au prix d'un travail de longue haleine par la Sûreté urbaine. Un troisième trafic s'est déroulé en 2022, mais qui n'a pas nécessité un tel déploiement de travail de surveillance.
- *Concernant l'usage/revente*, c'est-à-dire les petits deals de quartier, il faut constater une petite augmentation (7 en 2022 contre 2 en 2021). L'usage lui a tendance à baisser, ainsi des gens qui fument dans la rue. Ils étaient 73 en 2021 contre 41 en 2022. L'apparition de l'amende forfaitaire a beaucoup refroidi et incité les usagers à ne plus fumer à l'extérieur.
- *Concernant les atteintes aux personnes* hors violences intra-familiales (coups et blessures, bagarres...), elles sont en augmentation de 8,23% (171 en 2022 contre 158 en 2021).
- *Les atteintes aux biens* (dégradations, vols à la tire...): +2,32% (717 en 2022 contre 734 en 2021).

Le Commandant Le Borgne revient sur une affaire qui a occupé le commissariat en février dernier. Les enquêteurs, au terme d'un travail minutieux, ont pu mettre à jour le vol organisé en famille dans un supermarché. Le mode opératoire était de minorer par la caissière le montant des caddies passés en caisse par les membres de sa famille. Le montant du vol ainsi estimé est de 40 000 euros et 6 personnes ont été placées en garde à vue.

- *Concernant l'ordre public*, le commandant souligne une explosion en 2023 en raison des manifestations régulières (déjà 12 depuis début 2023). Il n'y avait eu que 4 manifestations en 2022 et 2 en 2021. Des événements qui nécessitent beaucoup de temps, de personnel et d'énergie, rappelle-t-il.
- *Des actions diverses tout au long de l'année* : interventions dans les collèges, formation avec les pompiers autour des violences urbaines. Depuis peu, grâce à Jean-Paul Vermot explique le commandant Le Borgne, la police met en place des opérations de prévention régulières dans les transports en commun, voire aussi des opérations coup de poing quand cela est nécessaire. La dernière ayant eu lieu début mars a permis l'interpellation de deux personnes qui détenaient des produits stupéfiants sur un point de fixation place Cornic. Le commandant précise que la police reste très attentive à ce genre de faits et toujours à l'écoute des doléances.
- *Il relate un fait marquant en février dernier au commissariat* : deux policiers ont fait l'objet d'une agression Place de la Barrière à Saint-Martin-des-Champs. Ils demandaient à un jeune homme d'éteindre son cône de cannabis sur la voie publique. Alors qu'ils s'apprêtaient à le verbaliser, l'individu est devenu fou de rage, a frappé le premier fonctionnaire au visage qui est tombé au sol, avant d'enfoncer ses pouces dans les yeux du second, au point de lui faire perdre la vue pendant plus d'un quart d'heure. Une jeune policière auxiliaire, présente sur les

lieux et choquée par la scène, refuse aujourd'hui de rentrer dans la police nationale. Le commandant évoque un traumatisme au sein du commissariat de Morlaix. La condamnation de l'individu à 5 ans fermes de prison a été vécue comme un soulagement pour tous.

Intervention de Monsieur le Procureur de Brest, Camille Mansioni :

Il constate que globalement, les chiffres sont relativement stables. Pour autant, il note au moins trois sujets récurrents, plus significatifs, qui nécessitent des échanges.

1. Les violences intra-familiales (VIF)
2. Les cambriolages
3. Les stupéfiants

Les violence intra-familiales

Pour les services de sécurité intérieure, c'est-à-dire police, gendarmerie et justice, *c'est devenu le premier sujet de délinquance au quotidien* annonce le procureur. Ce sont approximativement deux tiers des procédures traitées à la permanence du parquet. Un tel constat pose un certain nombre de questions : cela veut-il dire que l'on est devenus beaucoup plus violents aujourd'hui qu'on ne l'était hier ? Pas sûr. Sans doute *les faits sont-ils plus souvent révélés et cette révélation est facilitée* grâce à la mobilisation de tous les acteurs, aux campagnes d'information, à la sensibilisation des citoyens. Il y a aussi du mieux du côté de la prise en compte par les services des mesures adoptées pour que les victimes soient mieux reçues, mieux entendues. Le traitement de ces signalements, de ces dossiers, est devenu plus systématique.

Le constat complémentaire est que ces violences touchent tous les milieux, pas un qui ne soit épargné par ce fléau. L'autre constat qui s'impose est aussi que dans une grande majorité de situations, il y a un *phénomène de consommation d'alcool et de drogue*. C'est un vrai phénomène social. Qui fait que les situations les plus complexes que l'on a à traiter ne sont pas les situation des délinquants connus, des vrais délinquants. Ceux-là, nous les voyons arriver et nous savons qu'ils sont dangereux. Malheureusement, les situations les plus complexes sont les situations des personnes qui sont hors radar, des personnes a priori ordinaires, socialement bien insérées. Le danger n'est perçu ni par les victimes ni par l'environnement. Quand le drame survient, on est surpris. C'est la raison pour laquelle en termes de politique pénale, précise le procureur, la demande faite aux policiers et gendarmes est de placer systématiquement en garde à vue tout auteur de violences conjugales identifié. Puis de déférer systématiquement quand les faits paraissent établis. Pour donner une réponse immédiate. Une réponse graduée en fonction des faits, des circonstances, de la situation familiale. Une réponse protectrice vis-à-vis des victimes. Évidemment, ça ne réussit pas à tous les coups, le système n'est pas parfait, admet-il. Parce que ces réponses sont souvent des réponses de contrôle judiciaire qui ne débouchent pas nécessairement sur la présence d'un policier derrière chaque auteur. Des outils existent : l'éloignement du conjoint quand c'est possible, selon la situation des enfants, l'aide à trouver un logement, le volet affectif aussi. Beaucoup de victimes n'osent pas ou ne veulent pas encore déposer plainte. Des modalités de recueil de déclaration des victimes ont été instaurées qui permettent désormais, même quand les victimes ne déposent pas plainte, de pouvoir disposer des éléments matériels, factuels pour que le parquet puisse engager des poursuites. La plainte n'est pas indispensable pour engager des poursuites en matière de violence, explique le procureur, mais faut-il encore que le dossier décrive de manière précise quelle est la réalité des faits pour ensuite pouvoir déférer devant le tribunal la personne suspectée.

En conclusion, le procureur exprime sa conviction que les VIF ne constituent pas seulement un problème policier et judiciaire. Cette réponse policière et judiciaire est nécessaire, mais elle arrive sans doute bientôt à saturation. Il cite un exemple : parmi les personnes déférées quotidiennement, un mécanisme permet de convoquer quelqu'un à une audience ultérieure et de la placer en attendant en contrôle judiciaire. La loi impose pour pouvoir utiliser ce système de convoquer la personne dans un délai de 6 mois, or régulièrement, il n'y a pas suffisamment de places dans ce délai de 6 mois. Il faut donc d'autres méthodes, d'autres relais d'information, d'éducation des hommes surtout, mais aussi des femmes. Une réflexion est en cours quant à la mise en place d'une juridiction spécialisée, c'est à dire un tribunal spécialisé en matière de violence. Le procureur dit ne pas avoir d'avis a priori là-dessus, faudrait-il encore que les moyens soient mis en face pour le faire fonctionner. Mais même en instaurant cela, ce ne sera pas suffisant si les mentalités n'évoluent pas. Ce qui ne dépend ni de la police, ni de la gendarmerie, ni de la justice, mais de la société en général.

Intervention du Président Jean-Paul Vermot, qui exprime tout son soutien aux opérations de la gendarmerie et de la police.

Les VIF

Il rappelle la nécessité de se former sur ce sujet des VIF, ce qu'il faisait d'ailleurs lui-même il y a quelques jours avec un premier réseau d'élus mobilisés. Les élus doivent être les vecteurs d'une lutte qui touche quasi exclusivement les femmes. Il retient un chiffre : 94 000 viols en France par an dont 16 000 qui concernent aussi des hommes.

Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO)

Le président a une question qu'il souhaite aborder avec le procureur : celle du GPO qui fonctionne depuis 2 ans et donne satisfaction dans l'échange. La convention d'inter-opérationnalité entre la police nationale et municipale a été renouvelée. Si les manifestations se passent bien, c'est aussi parce que l'on a ces relations du quotidien qui nous permettent de nous connaître à l'échelle de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs pour le commissariat et au-delà avec les services de gendarmerie, se félicite le président.

La prostitution

Il évoque un autre sujet : *celui d'une nouvelle forme de prostitution* qui s'installe dans des adresses airbnb. L'apparition d'une forme de délinquance qui surprend beaucoup.

Le Commandant Le Borgne tient à préciser les bonnes relations entretenues avec les syndicats et les organisateurs pendant les manifestations.

Pour en revenir à la question posée par le président, il précise que l'on parle ici de prostitution itinérante. Les femmes concernées passent deux jours à Morlaix, trois à Saint-Brieuc, quatre à Rennes, etc. Il est donc très compliqué d'organiser les planques et elles n'ont jusqu'ici pas été probantes. Mais la police a bien pris conscience du problème.

Maud Le Goff, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, souhaite évoquer ce phénomène de la prostitution. Un phénomène invisible encore, mais pourtant bien existant dans le Finistère. L'Amicale du Nid, association agréée par l'État pour accompagner les victimes de la prostitution, a repéré 36 communes où existe une prostitution active. Non seulement les « sex tour » qui ont été évoqués, mais aussi une prostitution locale de personnes originaires du Finistère. C'est un sujet pour lequel nous avons la chance d'avoir une association spécialisée qui peut accompagner et

aider ces personnes particulièrement vulnérables et éloignées de tout service : l'amicale du Nid basée à Brest.

Laurène Pasquier, responsable du service social du CHPM, appuie la gravité de ce propos qu'est la prostitution et tient à apporter une précision. Une complexité à prendre en compte pour le travail d'enquête des forces de police est liée au fait que l'organisation de cette prostitution se passe sur les réseaux sociaux, où s'opère le recrutement des jeunes femmes.

Elle souhaite par ailleurs souligner aussi l'importance du volet protection de l'enfance. Il y a singulièrement depuis la période covid des situations qui se dégradent. Des parents qui abandonnent, des familles où se vivent des burn-out familiaux.

Mathilde Dousse annonce que le planning familial relance les permanences d'accueil régulières qui se tiennent en binôme avec une association communautaire très investie auprès des travailleurs et travailleuses du sexe. Elles sont ouvertes depuis le lundi 3 mars et des affiches sont à diffuser pour que cette information soit connue.

Valérie Le Roy, responsable d'équipe au Centre Départemental d'Action Sociale de Morlaix, relate que le CDAS a lui aussi souvent été sollicité sur ce sujet de la prostitution en 2022 via des situations de jeunes majeurs recrutés dans d'autres pays, qui ont traversé la Méditerranée en bateau, et sont arrivés ici sans savoir qu'il s'agissait de prostitution.

Le CDAS est aussi très concerné par la protection de l'enfance et note une augmentation notable des informations préoccupantes et des placements sur le pays de Morlaix.

Les faits d'agressions contre les élus

Le président Vermot reprend la parole pour évoquer les faits d'agressions contre les élus, dont certains sont ressortis dans la presse. Des faits qui se produisent systématiquement suite à une consommation d'alcool ou de stupéfiants. Il souligne un vrai sujet sur le territoire, bien trop élevé chez certains de nos concitoyens et cause de mortalité évitable.

Le procureur revient sur ces violences faites aux élus. Il fait le constat qu'il y a malheureusement peu de dépôts de plaintes. Il en a comptabilisé 4 en 2022, ce qui est très peu par rapport à ce que les gens vivent sur le terrain. Il a conscience que ces dépôts de plaintes ne débouchent pas forcément, qu'ils prennent du temps. Mais, il rappelle que sans plaintes déposées, il est difficile d'avoir une vision étendue du phénomène. Il faut déposer des plaintes, il faut faire constater les blessures quand il y en a, rechercher les témoignages quand il y en a. Il y a toujours une réponse judiciaire même si elle n'est pas nécessairement la poursuite devant le tribunal.

Intervention de Marion Bon, directrice du SPIP 29 (service pénitentiaire de probation et d'insertion de Morlaix)

Elle introduit sa synthèse en précisant que les données du SPIP sont relativement surannées par rapport aux données des forces de sécurité intérieure car le SPIP arrive en bout de chaîne pénale. Leurs chiffres très actuels concernent les personnes en file active, suivies en ce moment par le SPIP, soit des personnes condamnées ou des personnes qui sont en contrôle judiciaire en milieu ouvert.

- 260 personnes sont en suivi actif au SPIP sur le territoire de Morlaix. En considérant l'échelle plus large du pays de Morlaix et de Carhaix où le SPIP intervient aussi, 380 personnes sont suivies.

- Types d'infractions : 20 personnes auteures d'infractions à caractère sexuel. Dont 16 réalisées sur des mineurs.
- Taux de VIF : 15% des effectifs actuels du SPIP, soit un taux assez élevé
- Violences conjugales : 12% des personnes suivies dans le cadre des VIF, majoritairement commises par des hommes.
- Délits routiers : 17% dont une grande majorité sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants
- Atteinte aux personnes : 10%
- Outrages, rébellion et violences sur personnel dépositaire de l'autorité publique : 9 personnes suivies actuellement par le SPIP. Mention particulière car ces personnes sont aussi des profils retrouvés au cours des stages de citoyenneté. L'intervenante du SPIP salue l'intervention de l' élu Renaud de Clermont-Tonnerre particulièrement appréciée lors de ces stages par les participants.
- Concernant les mesures en cours, une grande majorité concerne des sursis probatoires : soit un accompagnement au long cours où la personne est reçue en entretien individuel ou collectif pour travailler sur les problématiques et lever les freins à l'insertion.
- Travaux d'intérêt généraux prononcés à 1% ce qui est assez élevé au regard du taux national et c'est intéressant car c'est une mesure qui fait sens en permettant à l'infacteur de travailler pour la communauté et donc de réparer le tort commis.
- Bracelets électroniques : 6% des mesures suivies actuellement

Concernant les profils : d'abord les 30-40 ans, puis les 20-30 ans puis les 40-50 ans (le SPIP ne prend en charge que les auteurs majeurs).

Rappel des missions du SPIP :

Il s'agit de prévenir la récidive et favoriser la réinsertion des personnes qui ont subi une condamnation. Cela passe par des partenariats et Marion Bon salue l'arrivée de madame Philippe à l'ISCG car le SPIP a déjà pu lui orienter des profils de personnes qui étaient dans leur service. Le SPIP prend particulièrement en charge, de manière collective, les auteurs de violences conjugales au travers de modules de deux jours durant lesquels les personnes sont accompagnées dans la reconnaissance du préjudice subi par la victime.

Au niveau de ses objectifs, le SPIP souhaite développer ardemment sur le territoire le dispositif de placement extérieur ainsi que les partenariats avec les communes qui sont habilitées de droit pour réaliser des travaux d'intérêt généraux. C'est une mesure qui fait sens.

Il souhaite aussi enfin travailler davantage la question sociale autour de cette problématique de la délinquance et donc développer au maximum avec les acteurs partenaires l'accompagnement social renforcé des publics qui lui sont confiés.

Mathilde Dousse, du planning familial, souhaite en savoir plus sur les modules de formation du SPIP et aborde la question de la justice restaurative (elle travaille au sein d'une commission au planning familial avec des techniques et des moyens de justice restaurative)

Marion Bon lui répond que le SPIP 29 ne dispose pas encore de réponse en place autour de cette question de la justice restaurative. C'est une perspective intéressante, mais on ne fonctionne pas en vase clos, cela nécessite que ce sujet soit posé plus globalement conclut-elle en s'adressant au procureur.

Prise de parole du Procureur quant à ce sujet de justice restaurative :

Il s'agit d'expliquer d'abord cette notion qui est une nouveauté, toute récente dans la loi française. C'est la possibilité qui peut être donnée à des auteurs et des victimes de se regrouper pour travailler ensemble, pour mieux faire comprendre la gravité de actes commis et peut-être pour faire accepter la sanction prononcée. Ce sont des mécanismes très développés dans certains pays, au Canada notamment et dans d'autres qui ont connu des catastrophes nationales comme l'Afrique du sud. C'est au moment où siégeait Madame Taubira que le code de procédure pénale a intégré cette notion de justice restaurative. Mais ça demande des outils qui sont nouveaux, des moyens humains, des structures, c'est un vrai changement de culture. Qui donne des résultats lorsque l'on parvient à le mettre en place. Ce n'est pas forcément très bien compris, il y a aussi un travail culturel à mener. On y arrivera, mais on n'y est pas encore, pas seulement dans le ressort de Brest, mais dans celui de la cour d'appel, peu d'initiatives ont encore abouti à ce jour.

Madame La Sous-Préfète ajoute qu'en ce moment est diffusé le film documentaire « Je verrai toujours vos visages » sur cette thématique.

Nouriati Kamar, du planning familial, intervient pour demander une certaine précaution avec cette notion de justice restaurative. Il ne s'agit pas d'un contexte équivalent à celui de la confrontation entre auteurs et victimes. Ce n'est pas forcément un espace où on les met en présence, c'est plus un processus formé autour de la communication non violente. Qui permet aux auteurs de violence de prendre vraiment conscience de la gravité des faits qui leur sont reprochés.

2. Présentation de l'Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG)

Anne Philippe rappelle le contexte de sa prise de poste. Une convention triennale a été signée en août 2022 entre la Préfecture du Finistère, la gendarmerie nationale, la police nationale, le Département, Morlaix Communauté et la Communauté de communes de Landivisiau.

Son objectif : faire que toute personne en détresse sociale soit détectée autant par la police que la gendarmerie et puisse bénéficier d'un accompagnement spécifique et spécialisé. Elle intervient autour de l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de détresse sociale pour les conseiller, les orienter et assurer un relais auprès des différents partenaires.

Elle exerce en gendarmerie les lundis, mercredis et vendredis et auprès du commissariat de police les mardis et jeudis.

Anne-Catherine Lucas, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale à Morlaix Communauté et Maire de Lanmeur, aimerait que dans l'immédiateté, pour protéger une personne, existe un catalogue ou à défaut une liste d'appartements d'urgence qui pourraient servir pendant une semaine, quinze jours, trois semaines le temps de se retourner. Nous travaillons très bien avec madame Philippe, nous lui faisons une grande confiance et disposer de ces appartements d'urgence possibles sur Morlaix Communauté serait bien.

Anne Philippe répond que la meilleure solution est de faire le 115 qui oriente vers les structures et les places disponibles. En journée à Morlaix, le foyer du Jarlot gère 5 places, la mairie de Morlaix et le CCAS ont un appartement, mais l'orientation doit se faire par le 115. Il y a toujours des places pour les

femmes victimes de violences, il y a aussi des places à l'hôtel et la nuit, des écoutants spécifiques peuvent orienter sur Brest, Morlaix, Quimper et les hôtels environnants. Le 115 permet aussi de financer des taxis pendant la nuit. Le CIDFF a publié des plaquettes communiquant l'ensemble de ces numéros, mais il y a également des communes qui ont des logements et elle reconnaît qu'il serait en effet intéressant d'avoir un listing de ceux-ci vers lesquels le 115 pourrait aussi orienter s'ils étaient identifiés.

Le président Vermot émet une remarque quant à la baisse du financement de l'État du poste d'intervenante sociale : passé de 80% à 50% puis à 30% seulement. Il rappelle que c'est cette dégressivité qui avait bloqué Haut-Léon Communauté dans leur participation au financement de ce dispositif. Et pourtant, souligne-t-il, les expériences qui sont menées sur le territoire et au Conseil départemental depuis des années sont probantes.

La sous-préfète lui répond quant aux taux de prise en charge que l'État impulse et que chacun doit ensuite prendre sa part à hauteur d'un tiers / un tiers / un tiers.

Aline Chevaucher, Vice-présidente au Conseil départemental, regrette aussi que HLC ne participe pas pour le moment. Peut-être que l'arrivée de la sous-préfète réussira à les convaincre, souhaite-t-elle.

La Sous-Préfète Françoise Diaz-Plouviez se dit attachée à cette mission essentielle d'intervenante sociale en commissariat et en gendarmerie et rappelle que sans l'impulsion de l'État, ces postes n'auraient pas vu le jour. C'est un problème sociétal qu'il faut prendre en charge chacun à son niveau, elle assure qu'elle en fera un cheval de bataille.

Ce sont des sujets que connaît bien Nicole Segalen, maire de Carantec, qui a travaillé pendant 40 ans dans la protection judiciaire de la jeunesse. L'élue répète ceci : 80, 50, 30% c'est juste, même si c'est une impulsion. Elle rappelle que quand leur équipe municipale est arrivée, il y avait alors deux postes. Ensuite il n'y en n'a plus eu et là il y en a un tout petit. Heureusement que les élus sont aussi là pour soutenir les gendarmes, ce n'est pas antinomique qu'il y ait du social dans un commissariat ou une gendarmerie, c'est une porte d'entrée importante ! Le front interministériel de prévention de la délinquance finance à outrance les vidéos-protection (« de surveillance » préfère-t-elle dire) au lieu de mettre cet argent au plus près de l'humain. C'est une aberration », dit-elle de surveiller des bâtiments ! Quand on entend les chiffres qui montent parce qu'il y a plus de femmes qui parlent, elle pense elle qu'il y a une vraie augmentation de la violence. Quand est-ce que l'on prend vraiment ça en compte, interroge-t-elle, que l'on fait vraiment de la prévention ? Qu'au lieu d'appeler le 115, on place des gens en détresse dans une chambre d'hôtel ? Nous sommes à des années-lumière de ce qui est fait au Canada. Il faut de l'humain, y compris en gendarmerie pour accueillir les gens.

La Sous-Préfète Françoise Diaz-Plouviez répond que la question des moyens est une vraie question. Il est un pays exemplaire en matière de violences portées aux femmes qui est l'Espagne. On voit les moyens qui ont été mis en place là-bas dans les commissariats. L'enveloppe du FIPD n'étant pas extensible, elle est peut-être orientée sur de la vidéo-protection qui ne correspond pas forcément à ce qu'on attendrait en politique plus humaine. Il faut quand même voir le bon côté des choses, ça a été impulsé, il faut que ça perdure et que les 30% que met l'État soient pérennisés, mais c'est en effet un travail à faire au quotidien

Le Président Jean-Paul Vermot réitère sa satisfaction de voir ici présente Anne Philippe. Il rappelle qu'elle est confrontée à des situations en dehors des troubles à l'ordre public qui sont quelquefois

inextricables, qu'on lie immédiatement à l'incapacité d'une présence en termes d'accompagnement. Parfois on tourne en rond, on défait des dispositifs pour les réinventer ensuite. Mais c'est un vrai progrès pour notre territoire, donc c'est une vraie satisfaction de vous accueillir Madame au sein de ce CISPD et on espère que vous aurez bientôt une ou un collègue souhaite-t-il.

Le Procureur Camille Miansioni dit ne pas avoir lui de certitudes quant à l'explication de ces chiffres en augmentation. Est-ce que les hommes d'aujourd'hui sont plus violents que les hommes d'avant ? Ça s'est peut-être accentué, mais le constat est qu'il y a plus de plaintes et de signalements.

Anne-Catherine Lucas, Vice-présidente à Morlaix Communauté, insiste sur la prévention. Elle déplore le manque d'interventions dans les écoles, dès la primaire pour parler de la violence, de la place du garçon, de la fille, du harcèlement.

Aline Chevaucher, Vice-présidente au Conseil départemental, s'exclame que les VIF ce n'est pas uniquement l'affaire de la gendarmerie, de la police, de la justice ! C'est l'affaire de tous et il faudrait mettre l'Éducation Nationale dans la boucle. Parce qu'au niveau de la prévention, dès la maternelle, on pourrait imaginer des ateliers qui amèneraient les enfants à réfléchir ainsi que des ateliers sur la parentalité. Elle explique avoir demandé aux animateurs jeunesse de sa commune de mettre en place des mises en garde contre les réseaux sociaux, de faire du travail avec les pré-ados et ados pour les sensibiliser et surtout les mettre en garde. Plus on s'attaquera à ces problèmes quand ils sont jeunes, plus les enfants seront réceptifs et plus nous pourrons avoir des résultats sur du long terme assure-t-elle.

Laurène Pasquier, du service social du CHPM, explique qu'en tant qu'ancienne conseillère technique du recteur de service social, elle connaît bien les conditions de VIF dans l'Éducation Nationale. Les professionnels ont reçu une formation d'ampleur suite à la loi d'octobre 2021 sur les VIF, rappelle-t-elle. Des infirmières, des assistantes sociales scolaires ont reçu une formation dédiée, il y a une volonté de faire monter les professionnels en compétences sur ce sujet. Malheureusement, il n'y en n'a pas encore dans le premier degré.

Sabri Zidane complète en expliquant que les professionnels de l'Éducation Nationale font partie de ce CISPD, mais sont excusés ce jour et le compte-rendu leur sera bien envoyé.

Madame Pellerin, de l'association Les Originales, souhaite s'exprimer en tant qu'enseignante. Elle explique que les interventions dans les classes se perdent peu à peu pendant l'année, les élèves n'en voient pas la nécessité. Il n'y a plus d'infirmières. Elles sont trop peu souvent là dans les collèges, idem pour les assistantes sociales. Le respect de l'autre devrait être une matière à part entière comme l'éducation civique affirme-t-elle.

Mathilde Dousse, du planning familial, précise la situation sur la question des interventions en milieu scolaire. Il y a trois associations sur le territoire qui ont mis en demeure le ministère de l'Éducation Nationale de faire appliquer la loi Aubry de 2001 afin qu'il y ait trois séances par an par niveau de la maternelle jusqu'au bac. Pour cela, il faut des moyens. Les infirmières et les enseignants ont la volonté de bien faire, mais on leur demande déjà énormément. Il y a des associations qui ont la compétence, qui sont professionnelles et sont en capacité de le faire. Il faut compter sur elles et investir dans ce mouvement associatif.

3. Présentation du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA)

Nicole Royer, responsable des services à Don Bosco, parle sous couvert de leur déléguée départementale femmes hommes Madame Le Goff. Les CPCA existent depuis 2021 et depuis 2022 dans le Finistère. On dit centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales, même si ce n'est pas un centre en tant que tel, mais plutôt un dispositif où le personnel se déplace.

Il s'agit de protéger les victimes, de prendre en charge les auteurs, de les faire travailler sur la responsabilisation des actes commis. Interviennent un travailleur social et une psychologue sous forme d'entretiens individuels, mais le CPCA fait aussi du travail en collectif via des stages et des groupes de parole. C'est un accompagnement social renforcé auprès de l'auteur pour ne pas qu'il récidive. A Brest aujourd'hui, il y a quatre places d'hébergement qu'on veut étendre sur Quimper et Morlaix. On fonctionne en file active, avec des entrées et des sorties permanentes. En 2022, on a rencontré 44 personnes dont 3 femmes. Les orientations sont faites essentiellement par les contrôleurs judiciaires qui peuvent orienter sur le CPCA. Il faut que la personne soit d'accord. On ne rend pas de comptes à la justice, ni de rapport au magistrat. On peut aussi accueillir en sortie de détention. Ce sont des prises en charge renforcées sur des temps courts, quatre à cinq mois intenses pour suivre la personne, même si certaines peuvent rester beaucoup plus longtemps selon la problématique.

Il n'y a pas un profil type, la moyenne d'âge est de 40 ans, mais cela va des jeunes majeurs jusqu'à des retraités. On rencontre tous les milieux sociaux, les places d'hébergement servent à accueillir les personnes en grandes difficultés sociales. Il s'agit bien de mettre les familles à l'abri, mais il y a surtout un dispositif qui s'appelle l'éviction du conjoint violent et qui permet justement de sortir le conjoint grâce à une mesure décidée par le parquet. C'est d'abord à lui de partir, pas à la femme ni aux enfants. Le département du Finistère met en place ces places d'éviction avec des budgets alloués. Il faut penser à solliciter ces places auprès des services de la préfecture.

Le CPCA est là pour accompagner l'auteur de violences dans un parcours de prise de conscience de sa violence pour éviter la récidive. Il y a déjà quelques suivis sur le secteur de Morlaix, les collègues se déplacent au domicile des personnes ou sur un lieu neutre (CCAS ou CDAS).

Sabri Zidane la remercie pour cette présentation utile à la connaissance du dispositif.

4. Présentation des actions menées sur le territoire, en lien avec les groupes de travail (cf. diaporama présenté pendant l'AG pour plus de détails) :

a. Un premier groupe de travail : prévention en direction des publics jeunes

Il s'agit d'un groupe animé par les coordinateurs jeunesse de Morlaix et Morlaix Communauté. L'idée est de fédérer l'ensemble des acteurs pour répondre à cette question de prévention en direction des jeunes : le planning familial mais aussi La Lanterne, le PAEJ, Morlaix Communauté, les animateurs

jeunesse, le CSAPA, le CHPM Il s'agit pour ces acteurs de partager des questionnements et de faciliter l'interconnaissance.

- Dans le cadre de ce groupe de travail, *un outil collaboratif* a été initié et partagé entre les acteurs pour faire de l'interconnaissance et pouvoir relayer l'information. On y retrouve tous les acteurs de l'accompagnement et de la prévention.
- *Deux rencontres* ont été réalisées en 2022.
- *Des formations* ont également été proposées, notamment sur les ados et victimes de violences, ainsi qu'une sensibilisation au phénomène prostitutionnel.
- *Une action expérimentale autour des problématiques du trafic et de l'usage de drogue* dans Morlaix a été mise en place par le CCAS, mandatant l'association Don Bosco (restitution le jeudi 13 avril à 18h30 à Langolvas). Le président Jean-Paul Vermot précise pour celle-ci qu'il s'agit de la suite de l'émergence du trafic qui a été démantelé et qui complète l'action de la police et les arrestations. Il s'agit de comprendre avec cette action expérimentale quelles étaient les dynamiques sur le plateau nord-est de Morlaix où se déroulait ce trafic. Il souligne un vrai sujet de partenariat qui doit requérir toute l'attention pour éviter que des parcours avec des signaux d'alerte visibles dès le primaire ou le collègue basculent dans une délinquance, voire une délinquance violente. Il souligne la faible espérance de vie des jeunes impliqués dans les trafics de drogue, estimée à 26 ans.

Franck Salaun, de Morlaix Animation Jeunesse, précise que le diagnostic avec les éducateurs de rue de Don Bosco a été réalisé dans le quartier nord-est de Morlaix. Il s'est agi d'aller dans les quartiers à la rencontre des publics jeunes qui y traînent, parfois même des enfants de classes primaires. Ceci afin de savoir ce qu'ils font de leur temps libre et de recueillir le regard des habitants sur la dégradation de la vie ou pas dans les quartiers. Ce travail du « *aller vers* » ou « *hors les murs* » va perdurer toute l'année 2023, annonce-t-il.

Le président Jean-Paul Vermot souligne *cette double approche nécessaire* : la répression quand le niveau de violence de ces jeunes trafiquants le nécessite, mais aussi les actions de fonds, de prévention, d'accompagnement et d'évitement pour les plus jeunes. Ont été découverts dans ces quartiers des enfants en situation de désœuvrement et en grandes difficultés sociales.

b. 2^e groupe de travail : la lutte contre les violences intra-familiales

Sabri Zidane présente les actions marquantes de l'année :

- Le 25 novembre 2022 s'est tenue *la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes* qui a donné lieu à un village organisé avec l'ensemble des acteurs du territoire associatifs, sociaux, gendarmes, police, CCAS, hôpital. Ce fut un événement fort pour l'ensemble des acteurs qui ont pu échanger et se connaître, voir ce qu'ils pouvaient s'apporter les uns aux autres. Le retour un peu négatif tient en la trop faible fréquentation du village par le public. Peut-être en raison d'un manque de communication ou d'un format à revoir. Il s'agira pour une prochaine édition de penser un village sur une plus longue période avec des temps plus confidentiels (théâtre forum, débats) qui permettraient de se fondre davantage dans la foule pour collecter des informations. Ce village a été marqué par les visites du préfet et du sénateur. Un sénateur intervenu au Sénat pour demander des financements supplémentaires dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

- Une seconde action se déroulait le 8 mars, *journée internationale des droits de la femme*. C'est l'association Les Originales qui a fédéré l'événement pendant un mois ce qui a permis de toucher un plus large public. A souligner, la très belle intervention le jour de l'inauguration avec l'exposition de la plasticienne Marion Plumet dans la galerie du Léon qui symbolisait les 147 féminicides survenus en 2022. A noter aussi la projection de films et débats, la performance chorégraphique à la Virgule le 30 mars dernier ou encore une intervention à la librairie Les Déferlantes.

Sabri Zidane retient qu'il est plus pertinent d'organiser sur ce sujet des événements plus courts et plus étalés dans le temps. Il excuse La Lanterne absente pour cette AG du CISPD qui a beaucoup participé à ce mois d'événements et cite le retour que l'association lui a fait : « Nous avons accompagné 101 femmes victimes de violences conjugales, violences post-séparation, harcèlement et viols en 2022. Ce fut une année riche et belle, nous avons rencontré des gens incroyables, de vraies guerrières et de talentueuses personnes. Ce petit monde nous ne pouvons qu'en rêver, ce n'est pas vain, ensemble nous pouvons parvenir à lutter contre ce fléau que sont les violences de genre. Longue vie à nous toutes et tous ».

Sabri Zidane poursuit sur l'importance de continuer cette interconnaissance des différents acteurs qui est ainsi entreprise. L'ambition, explique-t-il, est de mettre en place un guide avec les références de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le territoire et que l'on peut solliciter en cas de VIF.

Il remercie tous les acteurs et leur affirme que le travail collectif va continuer. Il souhaite aussi mettre en place une information de sensibilisation aux VIF pour accompagner les élus qui sont souvent les premiers acteurs à récolter la détresse sur leurs communes, mais aussi tous les gens qui peuvent faire de l'accueil et ne savent pas toujours comment y faire face et comment orienter. Le guide pourrait être diffusé à l'issue de cette sensibilisation.

5. Questions diverses

La première marche des fiertés va avoir lieu le samedi 27 mai à Morlaix organisée par l'association LGBTQIA + avec un village organisé au niveau de la place Puyo. Il est nécessaire d'y être attentifs et que les forces de l'ordre soient autour de la table pour être sensibles à cette démarche et qu'il n'y ait pas de débordements.

Mathilde Dousse du planning familial précise que cet événement est initié par l'association QuB (Queers uni.e.s de Bretagne) et qu'il y a beaucoup de marches des fiertés organisées en Bretagne cette année, il s'agira d'une première à Morlaix.

La Sous-Préfète précise que la déclaration est bien parvenue en sous-préfecture et que 1 000 personnes sont d'ores et déjà attendues.

L'assemblée n'ayant plus de questions, le président Jean-Paul Vermot remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 16h.